

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

Objet : Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement d'une portion de la palette de retournement

Le Président de la Communauté de Communes de Grand Lieu,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2141-1 et suivants ;

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L.141-3 et suivants et R141-4 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L.134-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 février 2018 approuvant la cession d'une portion de la palette de retournement et fixant le prix de vente ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 avril 2018 approuvant le lancement de l'enquête publique portant sur le déclassement du domaine public de la portion de la palette de retournement ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

Vu la liste départementale des commissaires enquêteurs de l'année 2018 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclassement du domaine public d'une portion de la palette de retournement de la rue Thomas Edison située sur le parc d'activités de Tournebride à La Chevrolière pour une durée de 16 jours du mercredi 12 septembre 2018 à 9h00 au jeudi 27 septembre 2018 à 17h00 inclus.

Article 2 : Monsieur René PRAT, retraité de l'Armée, est désigné en qualité de Commissaire enquêteur. Il recevra, en personne, les observations du public à la Communauté de Communes de Grand Lieu les :

- mercredi 12 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
- jeudi 27 septembre 2018 de 14h00 à 17h00

Article 3 : Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête seront mis à disposition du public à la Communauté de Communes de Grand Lieu.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête aux horaires d'ouverture habituels des services :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
- le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h30

ou les adresser par écrit : Monsieur le Commissaire Enquêteur
Communauté de Communes de Grand Lieu
Parc d'activités de Tournebride
1 rue de la Guillauderie
44118 LA CHEVROLIERE

ou par mail à l'adresse suivante : enquetepublique@cc-grandlieu.fr

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la Communauté de Communes de Grand Lieu : www.cc-grandlieu.fr et sur le site de la mairie de La Chevrolière www.mairie-lachevroliere.com

Article 4 : À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le Commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Président de la Communauté de Communes le dossier d'enquête, son rapport et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Communauté de Communes de Grand Lieu aux jours et horaires habituels d'ouverture des services pendant une durée d'un an.

Article 5 : Le dossier sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire en tenant compte des observations du public et des conclusions du Commissaire enquêteur.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci à la Communauté de Communes de Grand Lieu.

Parallèlement, un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié :

- à la Communauté de Communes de Grand Lieu
- à la mairie de La Chevrolière
- sur le terrain concerné

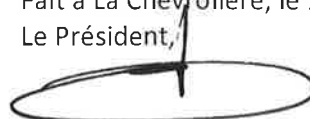
L'avis sera également diffusé, dans deux journaux locaux, huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête.

Article 7 : Une copie du présent arrêté sera adressée :

- à Madame la Préfète de Loire-Atlantique
- à Monsieur René PRAT, commissaire enquêteur

Acte n° : AR179-160818
Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Préfecture le : 16/08/18
et de la publication le : 16/08/18

Fait à La Chevrolière, le 16 août 2018
Le Président,



M. Johann BOBLIN